

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	8
• votants	9
• absents	0
• exclus	0

De la commune de BERTHOUVILLE

Séance du 10 mars 2017 à 20 heures 30

Date de convocation :

02 mars 2017

Date d'affichage :

23 mars 2017

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

Mme LECLERC Marie-Françoise

005/2017

Etude de faisabilité d'un parc éolien sur la commune de Berthouville par la Société NORDEX FRANCE

Étaient présents :

Davy LEGRIX, Jean-Claude CEYDEN, Christiane CAPELLE, Serge AUBERT, Olivier MORIN, Agnès GRIETENS, Dimitri ALLAIN.

Absents excusés : Didier DESCHAMPS, Patrick DESCHAMPS, Patrick LE HALPERT donne pouvoir à Dimitri ALLAIN.

Secrétaire de séance :

M. MORIN Olivier

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société NORDEX France étudie un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de la commune de BERTHOUVILLE (ci-après « le Projet »).

Afin de déterminer la possibilité de réaliser le Projet, la société NORDEX France doit procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires (études de vent, environnementales, acoustiques, paysagères, etc.) et a besoin d'utiliser les chemins appartenant ou gérés par la commune.

L'ensemble des conseillers ont reçu avec leur convocation :

- une note de synthèse rappelant l'ensemble des éléments essentiels du Projet
- une note de synthèse de la convention d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune et les servitudes de passage de câbles.

Madame Le Maire expose la demande de la Société NORDEX France de poursuivre l'étude de faisabilité d'un projet de parc éolien sur la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants: Pour : 3 ; contre : 6 ; abstention : 0.

- encourage pas la société NORDEX France à poursuivre le Projet sur le territoire de la commune ;
- autorise pas le Maire à signer les documents nécessaires à cette

action notamment les conventions d'utilisation des chemins et/ou fossés appartenant ou gérés par la commune et les servitudes de passage de câbles.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le .

Publié ou notifié le .

Fait à Berthouville, le 10 mars 2017

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Lefebvre', written over a horizontal line.